

«Ce n'est pas terminé», promet John W. Babiak

Décision du ministère des Affaires municipales

par Claudine Mainville

[Voir tous les articles de Claudine Mainville](#)

Article mis en ligne le 24 juillet 2009 à 17:00

[Soyez le premier à commenter cet article](#)

Le citoyen de Blainville qui a porté à l'attention du ministère des Affaires municipales le processus d'attribution de contrats par la ville de Blainville, John W. Babiak, entend poursuivre ses démarches auprès du ministre Lessard pour que le gouvernement du Québec fasse appliquer la Loi des cités et villes. «Le gouvernement du Québec doit protéger les citoyens et faire appliquer la Loi. Dans ce cas-ci, on reconnaît que la Loi n'a pas été respectée, mais on laisse aux citoyens la responsabilité d'intenter les poursuites. Je vais m'adresser de nouveau au ministre, après deux ans d'enquête et l'attribution de contrats pour des millions de dollars, on ne peut pas en rester là», dénonce M. Babiak.

Le plaignant estime que le ministère adresse «un blâme moral en laissant la charge aux citoyens, quel est le message donné aux administrateurs de fonds publics, ce sont des gestes sans conséquence?»